

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 9 juin 2017

7^{ème} Commission
N° CP-2017-6-7-1

Service instructeur

DECS - service collèges, appui et ressources

Service consulté

Service Développement Culturel, Educatif et Sportif

**SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL
SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES (SDEA)**

Résumé : Au titre de sa politique culturelle, le Conseil départemental a adopté différents dispositifs permettant de soutenir diverses composantes du secteur culturel : « Expressions Artistiques », « Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels », « Enseignement Artistique et Pratique » et "Culture et Solidarité".

Il vous est proposé de soutenir plusieurs projets dans les domaines ci-après :

I « Expressions Artistiques » :

- attribuer et autoriser le versement de subventions de fonctionnement pour un montant total de 103 800 € à 21 associations pour des aides aux projets ;

II « Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels » :

- attribuer et autoriser le versement de subventions de fonctionnement pour un montant total de 268 000 € en faveur de l'Opéra National du Rhin, du Centre Rhénan d'Art Contemporain (CRAC) d'Altkirch, de l'Agence Culturelle d'Alsace (ACA) ;

III « Enseignement Artistique et Pratique » :

- attribuer et autoriser le versement de subventions de fonctionnement pour un montant total de 2 800 € en faveur de la Fédération des Petits Chanteurs d'Alsace, de l'Association des Sociétés Chorales d'Alsace et de la Fédération d'Alsace de l'Union des Fanfares de France ;

IV « Culture et Solidarité » :

- attribuer et autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement pour un montant total de 400 € en faveur de l'Association FACETTES ;

Il vous est également proposé d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions à intervenir avec l'Association Festival International de Colmar, l'Opéra National du Rhin, le Centre Rhénan d'Art Contemporain (CRAC) d'Altkirch et l'Agence Culturelle d'Alsace (ACA).

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 7ème Commission réunie le 10 mars et le 7 avril 2017.

Au titre de sa politique culturelle, le Conseil départemental a adopté différents dispositifs permettant d'accompagner l'animation et le développement culturel des territoires via le soutien aux collectivités ou associations, ou dans le cadre de son adhésion à des syndicats mixtes.

Lors de ses réunions du 10 mars et du 7 avril 2017, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné des demandes de subvention relevant des dispositifs précités et proposé les interventions suivantes, récapitulées dans les tableaux joints en *annexe 1* au rapport.

I EXPRESSIONS ARTISTIQUES

25 demandes de subvention ont été soumises en Commission de la Culture et du Patrimoine pour la mise en œuvre de projets qui relèvent des 4 thématiques suivantes :

- ✓ Festivals
- ✓ Diffusion Musicale
- ✓ Création/Diffusion Artistiques
- ✓ Education Artistique et Culturelle

4 demandes relevant de ce dispositif ont fait l'objet d'un avis défavorable et sont récapitulées dans le tableau joint en *annexe 6* au rapport.

La Commission a proposé de soutenir 21 projets pour un montant total de **103 800 €**.

II LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

Au titre du dispositif du soutien aux lieux de diffusion et opérateurs culturels, 3 demandes d'aides financières ont été examinées favorablement par la Commission de la Culture et du Patrimoine. Elles portent sur la mise en œuvre de projets artistiques et culturels en faveur des structures citées ci-dessous pour un montant total de **268 000 €** au titre du fonctionnement, réparti comme suit :

Structures à rayonnement départemental et au-delà :

- **20 000 €** en faveur de l'Opéra National du Rhin pour le volet haut-rhinois de l'action culturelle et pédagogique adressée aux établissements d'enseignement, de solidarité ou de santé en 2017,

- **68 000 €** en faveur du Centre Rhénan d'Art Contemporain (CRAC) pour la mise en œuvre des projets de diffusion et de médiation visant à rendre l'art contemporain plus accessible à tous les publics en 2017, au titre de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'État, la Région Grand Est, la Ville d'Altkirch et le Centre Rhénan d'Art Contemporain Alsace pour la période 2013-2017.

- **180 000 €** en faveur de l'Agence Culturelle d'Alsace (ACA) pour la mise en œuvre du projet d'établissement 2017 de l'Agence Culturelle, au titre du partenariat 2015/2017 entre l'Agence, la Région et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

III ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET PRATIQUE (SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES)

Structures œuvrant pour la pratique musicale et vocale

4 demandes de subvention relevant de ce dispositif ont été examinées pour un montant total de **2 800 €** au titre du fonctionnement, réparti comme suit :

- **1 000 €** en faveur de la Fédération des Petits Chanteurs d'Alsace,
- **1 000 €** en faveur de l'Association des Sociétés Chorales d'Alsace,
- **800 €** en faveur de la Fédération d'Alsace de l'Union des Fanfares de France.

Une demande relevant de ce dispositif a fait l'objet d'un avis défavorable et est récapitulée dans le tableau joint en *annexe 6* au rapport.

IV CULTURE ET SOLIDARITE

Au titre de ce nouvel axe de la politique du développement culturel, la Commission de la Culture et du Patrimoine a également examiné la demande de soutien présentée par l'association FACETTES (Formation artistique et culturelle pour l'épanouissement par le théâtre le tourisme et le sport) pour la mise en place d'ateliers théâtre à destination d'adolescents en situation de handicap.

Cette association a pour missions de favoriser le développement et l'épanouissement de la personne en situation de handicap et de son entourage en lui donnant accès à des activités culturelles et sportives. Pour 2017, l'association souhaite poursuivre le fonctionnement d'un atelier de théâtre ATHAD (atelier hebdomadaire de théâtre pour adolescents déficients) en direction d'une quinzaine de jeunes atteints de déficience mentale, encadrés par des artistes professionnels et des éducatrices spécialisées. Un spectacle issu de ces ateliers est prévu le 3 juin 2017 à la salle Europe de Colmar.

La Commission de la Culture et du Patrimoine a émis un avis favorable à cette demande et a proposé de soutenir ce projet à hauteur de **400 €**.

En conclusion, il est proposé, au titre des politiques :

I EXPRESSIONS ARTISTIQUES

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement pour des aides aux projets listés dans les tableaux joints en annexe 1 au rapport pour un montant total de **103 800 €**, à prélever sur le Programme D721 Imputation 65-311-6574-2347-371 ;
- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention de financement 2017 entre le Département et l'association Festival International de Colmar, jointe en *annexe 2* au rapport.

II LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement pour 2017 aux 3 structures ci-après mentionnées pour un montant total de **268 000 €**, réparti comme suit :

- **20 000 €** en faveur de l'Opéra du Rhin, dans les conditions mentionnées par la convention annuelle à intervenir ci-jointe, à prélever sur la ligne du budget départemental 2017 sur le Programme D722 imputation 65-311-65734-2357-371 ;
- **68 000 €** en faveur du Centre Rhénan d'Art Contemporain (CRAC), en application de l'article 5.3 de la convention pluriannuelle du 5 août 2013 approuvée par délibération du 5 juillet 2013 (CP-2013-7-7-1) et de l'avenant approuvé par délibération du 4 novembre 2016 (CP-2016-10-7-1). Il est rappelé que la présente subvention 2017 demeure soumise à l'ensemble des conditions et clauses de ladite convention, elle est à prélever sur le Programme D722 imputation 65-311-6574-2357-371 ;
- **180 000 €** en faveur de l'Agence Culturelle d'Alsace (ACA), en application de l'article 7.3 de la convention pluriannuelle du 4 décembre 2015 approuvée par délibération du 13 novembre 2015 (CP-2015-10-7-1). Il est rappelé que la présente subvention 2017 demeure soumise à l'ensemble des conditions et clauses de ladite convention, elle est à prélever sur le Programme D722 imputation 65-311-6574-2357-371 ;
- d'approuver et de m'autoriser à signer :
 - la convention de financement 2017 entre le Département et l'Opéra National du Rhin, jointe en *annexe 3* au rapport,
 - la convention de financement 2017 entre le Département et le Centre Rhénan d'Art Contemporain, jointe en *annexe 4* au rapport,
 - la convention de financement 2017 entre le Département et l'Agence Culturelle d'Alsace, jointe en *annexe 5* au rapport.

III ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET PRATIQUE (Schéma Départemental des Enseignements Artistiques)

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement aux 3 structures ci-après mentionnées pour un montant total de **2 800 €**, dont :
 - **1 000 €** à la Fédération des Petits Chanteurs d'Alsace,
 - **1 000 €** à l'Association des Sociétés Chorales d'Alsace,
 - **800 €** à la Fédération d'Alsace de l'Union des Fanfares de France,
 -
- de prélever les crédits correspondants sur la ligne du budget départemental 2017 sur le Programme D726 imputation 65-311-6574-2397-371.

IV CULTURE ET SOLIDARITE

- d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement pour 2017 d'un montant total de **400 €** en faveur de l'association FACETTES pour la mise en place d'un atelier hebdomadaire de théâtre pour adolescents déficients, à prélever sur le Programme D723 imputation 65-311-6574-23671-371.

- de prendre acte des renseignements portés sur les listes jointes en annexe 1 au rapport qui récapitulent les projets subventionnés et les modalités de versement des subventions départementales précitées par le Département avec les cofinancements prévisionnels des autres partenaires, collectivités territoriales et groupement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN